



BELVEDERE

Beaune, le 24 septembre 2010

ANNULATION DE LA CONVOCATION A L'AGE DU 22 OCTOBRE 2010

En raison de la prise de connaissance d'éléments nouveaux et notamment de dispositions légales applicables aux sociétés placées sous le régime de la sauvegarde qui les dispensent de reconstituer leurs capitaux propres dans un délai de 2 ans, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2010 qui devait se prononcer sur l'éventuelle dissolution, n'a désormais plus lieu d'être. En conséquence, le Conseil d'Administration a pris acte de ces éléments et décidé d'annuler la convocation à cette AGE

Cette décision sera publiée le 27.09.2010 dans le journal d'annonces légales « Le Bien Public » et le 29.09.2010 dans le BALO.

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83
Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net
Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42
